REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3930

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Jeunes ambassadeurs pour son programme d'actions 2012-2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Braillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013

Délibération n° 2013-3930

commission principale :	développement économique
objet :	**Attribution d'une subvention à l'association Jeunes ambassadeurs pour son programme d'actions 2012-2013**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme Jeunes ambassadeurs a été créé en 1999 à l'initiative de dirigeants d'entreprises aidés par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et en partenariat avec les 4 grandes écoles du pôle économique nord-ouest de Lyon, l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), l'Office de tourisme de Lyon et les transports en commun lyonnais.

En 2005, ce programme a été confié à l'association Jeunes ambassadeurs, qui est une association loi 1901, dont le siège social se situe Place de la Bourse à Lyon 2° et qui a pour objectif de permettre aux étudiants étrangers de découvrir le tissu économique et le potentiel scientifique régional, ainsi que la diversité de l'offre culturelle par le biais du parrainage d'un cadre ou d'un dirigeant d'entreprise. En contrepartie, les étudiants inscrits dans le programme Jeunes ambassadeurs apportent aux entreprises lyonnaises leurs réseaux de contacts dans leurs pays d'origine.

a) - Objectifs

Dans le cadre du plan de mandat 2008-2014 de la Communauté urbaine de Lyon, l'université a été identifiée comme une priorité stratégique : la qualité et l'intensité des partenariats entre sphère économique et milieux académiques constituent, en effet, un levier essentiel pour le développement de la métropole lyonnaise.

3 enjeux majeurs ont ainsi été identifiés :

- positionner l'université dans le dynamisme entrepreneurial de la métropole et le transfert de technologies, afin de mieux connecter l'université aux milieux économiques par des actions visant, entre autres, au développement de l'esprit d'entreprendre,

- élaborer le Schéma de développement et d'aménagement universitaire (SDAU) qui, au-delà du plan campus, a pour objectif de mettre aux standards internationaux l'offre d'accueil sur les campus de l'agglomération,

- soutenir le pôle de recherche et d'enseignement supérieur - université de Lyon pour former une université de dimension internationale. Cela se traduit par la valorisation de l'appellation université de Lyon sur la scène internationale, en structurant une offre de formation attractive et en offrant un accueil performant aux chercheurs français et étrangers.

Le programme développé par l'association Jeunes ambassadeurs s'inscrit dans cette démarche, c'est pourquoi la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à cette association pour l'année universitaire 2012-2013.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011-2012

Par délibération n° 2011-2638 du 12 décembre 2011, le Conseil de communauté a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de l'association Jeunes ambassadeurs pour son programme d'actions 2011-2012.

Au cours de l'année universitaire 2011-2012, l'association Jeunes ambassadeurs a mené un programme d'actions en adéquation avec ses objectifs :

- stabilité du nombre de binômes étudiants/entreprises et de la représentation des établissements d'enseignement supérieurs. C'est ainsi que 143 étudiants étrangers venus de 36 pays ont été sélectionnés pour intégrer le programme Jeunes ambassadeurs. Ces étudiants préparaient tous un Master ou un Doctorat au sein des plus grandes écoles et universités membres du programme,

- création d'un réseau international baptisé JA4Ever qui regroupe l'ensemble des étudiants ayant participé au programme Jeunes ambassadeurs mais également les entreprises, collectivités et établissements d'enseignement supérieur rhônalpins partenaires,

- animation du site internet par la mise en ligne d'actualités économiques et culturelles, d'informations sur l'avancée des projets portés par les jeunes ambassadeurs et de propositions de stages pour les étudiants,

- développement des actions d'animation et de suivi du réseau international : diffusion de la lettre d'information économique de la Communauté urbaine et de la lettre d'information "Only Lyon", portant sur l'actualité économique et internationale de l'ensemble des partenaires économiques,

- rapprochement avec le pôle de recherche et d'enseignement supérieur dans le cadre de la politique d'accueil international,

- organisation de la soirée de gala et de remise des trophées le 26 avril 2012 à l'Hôtel de Ville de Lyon sous la bannière "Only Lyon", avec diffusion d'outils de communication expliquant la démarche.

c) - Bilan

D'abord exclusivement lyonnais, le dispositif est essaimé en 2003 à Saint Etienne, avec la mise en place d'une antenne locale. Depuis la création du programme, il y a 14 ans, ce sont donc plus de 1 500 étudiants issus de 80 pays différents qui ont adhéré au réseau des Jeunes ambassadeurs qui regroupe désormais plus de 300 entreprises, institutions et organismes.

Le programme Jeunes ambassadeurs répond ainsi à plusieurs objectifs :

- dynamiser le rayonnement international de l'agglomération lyonnaise,
- créer un réseau de pointe pour les relations internationales des entreprises du tissu économique local,
- créer des liens de qualité, durables entre les étudiants étrangers de haut niveau et les dirigeants d'entreprises,
- favoriser les partenariats internationaux à venir des entreprises de la région lyonnaise et stéphanoise.

Les activités de l'association Jeunes ambassadeurs répondent aux objectifs de la Communauté urbaine dans le domaine de l'enseignement supérieur, notamment sur le volet international, et contribuent au rayonnement et à l'attractivité de l'agglomération lyonnaise.

Aussi, afin de permettre à l'association Jeunes ambassadeurs de poursuivre son programme d'actions, la Communauté urbaine souhaite renouveler son engagement pour l'année universitaire 2012-2013.

d) - Programme d'actions pour l'année 2012-2013 et plan de financement prévisionnel

Les principales orientations du programme 2012-2013 sont les suivantes :

- animation et développement du réseau JA4Ever par la création d'une base de données, la mise en place de relais à travers le monde et l'association des membres du réseau aux événements internationaux des partenaires (ADERLY, Entreprise Rhône-Alpes international -ERAI-, Comité Rhône-Alpes des conseillers du commerce extérieur de la France -CCEF-, etc.),

- organisation, le 13 juin 2013, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Lyon, d'une conférence sur le thème "Vers l'excellence par la coopération internationale" à destination des étudiants, de chefs d'entreprises de l'agglomération et des représentants des établissements d'enseignement supérieur membres de l'Université de Lyon,

- animation du Club des parrains-entrepreneurs,

- mise en place d'un planning événementiel avec le lancement de nouveaux événements (visites de sites industriels, etc.),

- animation du site internet par la mise en ligne d'actualités économiques et culturelles, d'informations sur l'avancée des projets portés par les jeunes ambassadeurs et de propositions de stages pour les étudiants,

- organisation de rencontres avec les représentants des établissements d'enseignement supérieur pour leur présenter les évolutions et les perspectives du programme Jeunes ambassadeurs,

- organisation de la soirée de gala et de remise des trophées sous la bannière "Only Lyon", avec diffusion d'outils de communication expliquant la démarche,

- mise en place d'une stratégie d'utilisation des réseaux sociaux comme outil d'animation du réseau des Jeunes ambassadeurs.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires et charges	67 550	subvention Région Rhône-Alpes	18 000
frais divers de fonctionnement	6 775	subvention Communauté urbaine de Lyon	18 000
frais Postaux	1 200	subvention Département du Rhône	5 000
honoraires comptables et juridiques	1 700	partenariat Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon	5 000
grands événements annuels	28 325	subvention Communauté d'agglomération de Saint Etienne Métropole	5 000
planning de visites et découvertes	3 000	subvention Département de la Loire	5 000
club des parrains-entrepreneurs	3 000	subvention CCI Saint Etienne Montbrison	5 000
maintenance et hébergement site Internet	1 700	subvention Ville de Grenoble	5 000
impôts, taxes et versements assimilés	500	subvention Grenoble Alpes Métropole	5 000
		subvention Gaz Electricité de Grenoble	3 000
		autres subventions	*2 000*
		Total subventions	**76 000**

		adhésions entreprises	22 000
		adhésions établissements d'enseignement supérieur	15 750
		Total cotisations des membres	**37 750**
Total	**113 750**	**Total**	**113 750**

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € pour l'année universitaire 2012-2013, au profit de l'association Jeunes ambassadeurs dans le cadre du programme d'actions 2012-2013 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € au profit de l'association Jeunes ambassadeurs dans le cadre de son programme d'actions 2012-2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Jeunes ambassadeurs définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° 0P02O1929.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.